

Dates des élections municipales dans l'Hérault¹

Date des élections	Elections complémentaires dans les communes de l'Hérault
1790, avril	
1791, novembre	
1792, novembre	
1793, octobre	
1795	
1797, avril	
1798, avril	
1799	
1800-1814	
1814-1815	
1830	Ganges (démission du maire)
1830-1840	Montpellier (démission du maire)
1831-1832	
1832	Sète (démission du maire)
1833	Pézenas, Villeneuve-lès-Maguelone (démission du maire)
1833-1834	Agde (démission du maire)
1835	
1837	Saint-Jean-de-la-Banquière (démission du maire)
1838	
1839	Béziers (démission du maire)
1841	
1844	
1847	
1848, juillet	
1852, 8 août	
1855, 28 et 29 juillet	
1860	
1865	
1870	
1870	Election de commissions municipales provisoires
1871, 30 avril	
1871	Gabian, Claret, Mauguio, Frontignan, Ganges, Lunel, Les Matelles, Mèze, Saint-Martin-de-Londres, Agde, Bédarieux, Capestang, Béziers, Florensac, Montagnac, Murviel-lès-Béziers, Roujan, Servian, Saint-Gervais-sur Mare, Le

¹ Sources : Fonds de la Préfecture en sous-série 3 M pour la période 1800-1940 et en série W pour la période postérieure à 1940.

	Caylar, Clermont-l'Hérault, Gignac, Lodève, Lunas, Olargues, Olonzac, La-Salvetat-sur-Agout, Saint-Chinian, Saint-Pons-de-Thomières
1871-1872	Aniane, Castries, Montpellier
1872, 28 avril et 5 mai	Sète
1874, 22 et 29 novembre	
1874	Aniane, Castries, Claret, Frontignan, Ganges, Les Matelles, Mauguio, Mèze, Montpellier, Sète, Saint-Martin-de-Londres, Béziers, Agde, Bédarieux, Capestang, Florensac, Murviel-lès-Béziers, Pézenas, Roujan, Saint-Gervais-sur-Mare, Servian, Le Caylar, Clermont-l'Hérault, Gignac, Lodève, Lunas, Olargues, Olonzac, Saint-Chinian, Saint-Pons-de-Thomières, La Salvetat-sur-Agout
1875, 1er août	Lunel et Pézenas
1876	Abeilhan, Alignan-du-Vent, Bassan, Bessan, Cabrerolles, Cazouls-d'Hérault, Colombières, Graissessac, Lespignan, Lieuran-lès-Béziers, Lignan, Magalas, Maraussan, Margon, Marseillan, Maureilhan, Neffiès, Nézignan-l'Évêque, Nissan, Puissalicon, Puisserguier, Saint-Geniès-le-Bas, Usclas-d'Hérault, Vias, Arboras, Aspiran, Bélarga, Brignac, Clermont-l'Hérault, Fozières, Gignac, Olonzac, Lauroux, Marseillan, Mourèze, Nébian, Popian, Puilacher, Les Rives, Romiguières, Saint-André-de-Sangonis, Saint-Jean-de-Fos, Saint-Jean-de-la-Blaquière, Saint-Martin-d'Orb, Saint-Pargoire, Valmascle, Assignan, Azillanet, Boisset, Cessero, Fraisse-sur-Agout, Minerve, Olargues, Olonzac, Pieussec, Saint-Chinian, Saint-Julien, Saint-Martin-de-l'Arçon, le Soulié
1877	Agde et Vailhan
1878	
1881	
1882	Agde et Béziers
1884	
1885	Montpellier
1886-1888	Lodève et Pézenas
1888	
1889	Aumes, Puissalicon, La-Tour-sur-Orb, Vic-les-Etangs, Saint-Gervais-sur-Mare, Saint-Drézery, Verrières-de-Moussans
1890	Sète, Montpellier
1892, 1er et 8 mai	
1893-1895	Sète, Montpellier
1896, 3 et 10 mai	
1897	Montpellier
1900, 6 et 13 mai	
1901-1904	Béziers, Sérignan, Vendres, Palavas, Sète, Montpellier, Alignan-du-Vent, Bédarieux, Florensac, Montagnac
1904, 1er et 8 mai	
1907	élections suite aux démissions de municipalités dans les arrondissements de Béziers, Lodève, Montpellier, Saint-Pons-de-Thomières

1908, 3 et 10 mai	
1909	Berlou
1910	Montpellier
1912, 5 et 12 mai	
1913-1916	Béziers
1914	Saint-André-de-Sangonis
1919, 30 novembre et 7 décembre	
1919-1923	Diverses communes
1925, 3 et 10 mai	
1929, 5 et 12 mai	
1931	Nissan-lez-Ensérune, Pomérols, Roquebrun
1932	Castelnau-de-Guers, Le Poujol-sur-Orb, Frontignan, Lunel
1933	Cazouls-d'Hérault, Creissan, Quarante, Castelnau-le-Lez, Claret, Lattes, Sauteyrargues
1934	Lézignan-la-Cèbe, Causse-de-la-Selle, Claret, Montferrier-sur-Lez
1935, 5 et 12 mai	
1937	Montpellier
1940	
1945, avril-mai	
1945-1947	nombreux contentieux et des démissions de maires (Maraussan, Lauret) et conseils municipaux (Colombiers, Baillargues, Lattes, Les Matelles, Montferrier-sur-Lez) sont à signaler pour cette période dans tous les arrondissements du Département
1947, octobre	
1947-1948	Lunel
1948	Alignan-du-Vent
1949	Guzargues
1949-1952	Lauret, Castries, Sussargues, Valergues, Balaruc-les-Bains, Mireval
1950	Lodève
1950-1951	Lamalou-les-Bains, Guzargues
1951	Lespignan, Nissan-lez-Ensérune, Cazouls-d'Hérault, Vieussan, Caux, Saint-Thibéry, Puissalicon, Saint-Maurice-Navacelles, Saint-Aunès
1952	Cazouls-lès-Béziers et Valras-Plage, Saint-Saturnin, Laroque
1953	Fraisse-sur-Agout, Lavérune
1953, avril-mai	
1953-1958	Lieuran-Cabrières et Fontès
1954	Faugères
1954-1958	Baillargues, Montaud, Balaruc-le-Vieux, Campagne, Mireval, Gornières, Les Matelles, Sainte-Croix-de-Quintillargues
1955	Saint-Jean-de-la-Blaquière
1956	Fabrègues
1956-1957	Lauroux, Lodève, Soumont

1957	Caux, Saint-Georges d'Orques
1959, 8 et 15 mars	
1959	Le Pradal
1960	Gabian, Lamalou-les-Bains, Puéchabon, Galargues, Agonès, Juvignac
1961	Saint-Pons-de-Mauchiens, Ferrières-Poussarou, Villemagne-l'Argentière, Taussac-la-Bilière, Saint-Just, Fabrègues
1962	Olargues, Saint-Félix-de-Lodez, Marsillargues
1963	Aumes, Montagnac, Murviel-lès-Béziers, Boisset, Le Caylar, Campagne, Lauret, Saint-Jean-de-Védas
1964	Cabrières, Saint-Chinian, Lacoste, Saint-Hilaire-de-Beauvoir, Saint-Jean-de-Cornies, Rouet
1965, 14 et 21 mai	
1965	Olonzac, Nézignan-l'Evêque, Fraisse-sur-Agout, Espondeilhan, Valros, Ceilhes-et-Rocozeles, Romiguières
1966	Castelnau-de-Guers, Quarante, Tourbes, Hérépian, Le Poujol-sur-Orb, La Salvetat-sur-Agout, Brenas, Saint-Geniès-de-Mourgues, Vailhauquès
1967	Béziers, Murviel-lès-Béziers, Puisserguier, Valros, Nébian, Lodève, Lansargues, Pignan, Lavérune
1968	Néffiès, Aigues-Vives, Saint-Gervais-sur-Mare, Fraisse-sur-Agout, Salasc, Villeneuve, Mérifons, Ferrières-les-Verreries, Vêrargues, Cazevieille, Mauguio
1969	Sérignan, Saint-Chinian, Lunas, Gigean, Le Crès
1970	Lignan-sur-Orb, Coulobres, Brignac, Jacou, Saint-Hilaire-de-Beauvoir, Frontignan, Balaruc-les-Bains, Saint-Nazaire-de-Pézan, Poussan
1971, 14 et 21 mars	
1973, 3 et 10 juin	Sète
1977, 13 et 20 mai	
1977	Teyran, Balaruc-le-Vieux
1978	Castanet-le-Haut, Brignac, Saint-Pargoire, Joncels
1978-1979	Nézignan-l'Evêque, Pégairolles-de-l'Escalette, Lunel
1979	Portiragnes, Lespignan, Colombiers, Lamalou-les-Bains, Vendémian, Gignac, Les Plans, Montarnaud, Villeneuve-lès-Maguelone, Combaillaux, Mas-de-Londres
1980	Pomérols, Aigues-Vives, Villespassans, Hérépian, Campagnan, Aumelas, Arboras, Soumont, Argelliers, Marsillargues, Saint-Gély-du-Fesc, Fabrègues
1981	Montagnac, Ferrières-Poussarou, Puimisson, Saint-Etienne-d'Albagnan, Néffiès, Saint-Bauzille-de-Putois, Saint-Clément-de-Rivière, Montbazin
1981-1982	Marseillan, Alignan-du-Vent
1982	Siran, Montesquieu, Prades-sur-Vernazobre, Lagamas, Saint-Guilhem-le-Désert, Saussan, Viols-en-Laval
1983, 6 et 13 mars	
1989, 12 et 19 mars	

1995, 11 et 18 juin	
1996	Sète, La Grande Motte (élections partielles)
1998, 19 et 26 juillet	Cazouls-lès-Béziers (élections partielles)
2001, 11 et 18 mars	
2002	Agde, Prades-le-Lez (élections partielles)
2003	Assas, Mèze (élections partielles)
2005	Villeneuve-lès-Béziers, Saint-Guilhem-le-Désert (élections partielles)
2008, 9 et 16 mars	
2014, 23 et 30 mars	

Textes de référence

Période révolutionnaire, Première République, Convention, Directoire (1790-1799)

Loi du 14 décembre 1789 d'uniformisation de l'organisation municipale. Le maire et les conseillers municipaux sont élus par les citoyens au suffrage censitaire (droit de vote conditionné au paiement d'un impôt : le cens). Élections tous les deux ans. Attention : le calendrier républicain en vigueur ne coïncide pas avec notre calendrier grégorien. Entre 1795 et 1799, le maire est renommé « agent municipal ».

19 vendémiaire an II : mise en place des « agents municipaux ».

Premier Empire, Restauration, Monarchie de Juillet (1800-1848)

1800-1848 : les maires sont nommés.

Constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799) : maires des communes de moins de 5000 habitants nommés par le Préfet ; maires des communes de plus de 5000 habitants nommés par le Premier consul.

Loi du 28 pluviôse an VIII (1800) : maires nommés par le pouvoir central en dehors du Conseil municipal. Le terme « maire » est de nouveau employé (abandon de celui « d'agent municipal »).

Sénatus-consulte du 16 thermidor an X : maires nommés par le pouvoir central au sein du Conseil municipal.

1814-1815 : destitutions et rétablissements de maires dans leurs fonctions.

Ordonnance du 13 janvier 1816 : les maires peuvent à nouveau être choisis en dehors du Conseil municipal, lequel est nommé et non élu.

Loi du 21 mars 1831 : les Conseils municipaux sont de nouveaux élus (suffrage censitaire) pour 6 ans. A cette date, tous les maires sont remplacés. Les maires des communes de plus de 3000 habitants sont nommés par le roi, les autres par le Préfet.

1831-1846 : élections des conseillers municipaux tous les 3 ans ; le maire est nommé l'année suivant l'élection.

Seconde République (1848-1852)

4 mars 1848 : le suffrage universel masculin est adopté.

Décret du 3 juillet 1848 : élections des Conseils municipaux au suffrage universel direct. Les maires sont élus par les conseillers municipaux sauf pour les communes de plus de 6000 habitants : ils sont toujours nommés par le représentant du Pouvoir central (Préfet) mais obligatoirement au sein du Conseil municipal.

pierresvives

Domaine Départemental - Montpellier

Loi du 7 juillet 1852 : tous les maires sont de nouveau nommés par le pouvoir central (représenté par le Préfet pour les communes de moins de 3000 habitants). Tous les maires et conseillers municipaux républicains sont révoqués et de nouveaux maires sont nommés à cette date.

Second Empire (1852-1870)

Loi du 5 mai 1855 : les maires sont toujours nommés (par le Préfet pour les communes de moins de 3000 habitants) et doivent être choisis parmi les membres du Conseil municipal obligatoirement.

Troisième République (1870-1939)

Décret du 16 septembre 1870 : le maire est élu par le Conseil municipal, lui-même élu au suffrage universel direct, sauf pour les maires de chefs-lieux de cantons et de départements et pour les maires de communes de plus de 20 000 habitants, toujours nommés par le Préfet.

Loi du 14 avril 1871 sur les élections municipales.

Loi du 10 avril 1884 sur l'organisation municipale : tous les maires sont élus par le Conseil municipal pour 4 ans.

Loi du 10 avril 1929 : la durée du mandat est portée à 6 ans.

Gouvernement de Vichy

Loi du 16 novembre 1940 : maires des communes de plus de 10 000 habitants nommés par le gouvernement, maires des communes de 2 000 à 10 000 habitants nommés par les Préfets, maires des communes de moins de 2 000 habitants élus par le Conseil municipal.

Quatrième et Cinquième Républiques (en incluant 1945)

Les conseils municipaux sont dissous en 1944-1945. Retour au système antérieur à la loi du 16 novembre 1940 (loi de 1884) à partir de 1945.